



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 12 AVRIL 2022 À 19 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame le préfet souhaite la bienvenue à tous. Elle constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 avril 2022 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2022
4. RENCONTRE
 - 4.1 UPA
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Projet de complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.1.1 Dépôt du document au 31 mars 2022
 - 5.1.2 Levée de fonds corporative
 - 5.1.3 Logo - Signature innovation en santé durable
 - 5.2 Démarche de marketing territorial
 - 5.3 Projet de règlement relatif au code d'éthique des employés no 2022-108

2022-04-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.3.1 Avis de motion, dépôt aux employés pour commentaires et publication du projet avant adoption
- 5.4 Dossier éolien
- 5.5 Administration
 - 5.5.1 Limite de la carte de crédit de la MRC - 15 000 \$
 - 5.5.2 Signature des documents jusqu'au 1^{er} juin 2022
- 5.6 Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches 2022-2024
- 5.7 Plan de partenariat 2022 – UN ÉTÉ « SHOW »
- 5.8 Impacts économiques de la pénurie de main-d'œuvre sur les entreprises manufacturières – Résolution
- 5.9 Vente pour non-paiement de taxes – Acte translatif (après délai de 12 mois)
 - 5.9.1 Lot 5 761 461 – Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - 5.9.2 Lots 3 912 748, 3 912 749, 3 912 750 et 3 912 751 – Sainte-Apolline-de-Patton
- 5.10 UMQ - Lancement de l'appel d'offres pour consultant en assurances collectives
- 5.11 Protocole de la Fondation Louis-Jacques-Casault – Campagne citoyenne
- 5.12 Reddition de comptes
 - 5.12.1 FARR – Ressource complexe
 - 5.12.2 FARR – Achat d'équipements – Fablab communautaire
 - 5.12.3 FRR volet 3
 - 5.12.4 FRR volet 2
- 5.13 Mission en France (CCPN)
- 5.14 Serveur informatique
- 5.15 Dossier Logement
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.2 Projets régionaux
 - 6.2.1 Transport collectif de la MRC de Montmagny
 - 6.2.2 La chèvre et le chou - Marché de proximité Montmagny-L'Islet
 - 6.2.3 Projet de recyclage de l'emprise du Québec Central
 - 6.2.4 Autres projets
 - 6.3 Dossier Garderie
 - 6.4 Tournée des conseils des MRC – PRMHH
 - 6.5 Projet L'Atelier agricole
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.7 Programme de soutien en patrimoine au milieu municipal volet 1a
 - 6.8 Éradication de la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches
 - 6.9 Partenariat – Campagne promotionnelle – 33^e édition du Carrefour mondial de l'accordéon 2022
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Tournoi de golf – Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mars 2022
 - 8.2 Affectations de surplus
 - 8.3 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2021 (pour vérificateurs)
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Nomination de M. Gilles Giroux à la Commission permanente de la Sécurité publique à la FQM
 - 10.2 Mise en commun – Eau potable
 - 10.3 MTQ
 - 10.4 Denis Martel – Citoyen de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud – Demande de coopération – Projet de reconnaissance internationale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

2022-04-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 mars 2022 soit adopté avec la correction suivante :

Au point 5.9.3.2 Comité de travail

Dans l'énumération des membres :

- Mme Chantale Côté;

Doit être remplacée par :

- Mme Chantal Côté

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 UPA

Rencontre avec M. Guillaume St-Pierre, Mme Émilie Fortin, M. Jean Marois et Mme Chantale Dubé.

La rencontre a porté principalement sur deux points :

- 1) La récupération des pellicules plastiques de balles de foin :
Faisant suite aux commentaires émis, des informations additionnelles seront colligées et une rencontre aura lieu par la suite afin de discuter de solutions possibles relativement à la récupération de cette matière.
- 2) Règlement sur les coupes forestières abusives : Selon les commentaires soulevés, certaines précisions semblent problématiques ou absentes pour l'application du règlement ou sa compréhension, notamment en ce qui concerne les terres en friches. Le directeur général adjoint et coordonnateur à l'aménagement fera les vérifications pour le suivi de ce dossier.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 PROJET DE COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.1.1 DÉPÔT DU DOCUMENT AU 31 MARS 2022

Le document est en validation de rédaction par la MRC et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) principalement. Il sera déposé au cours du mois d'avril.

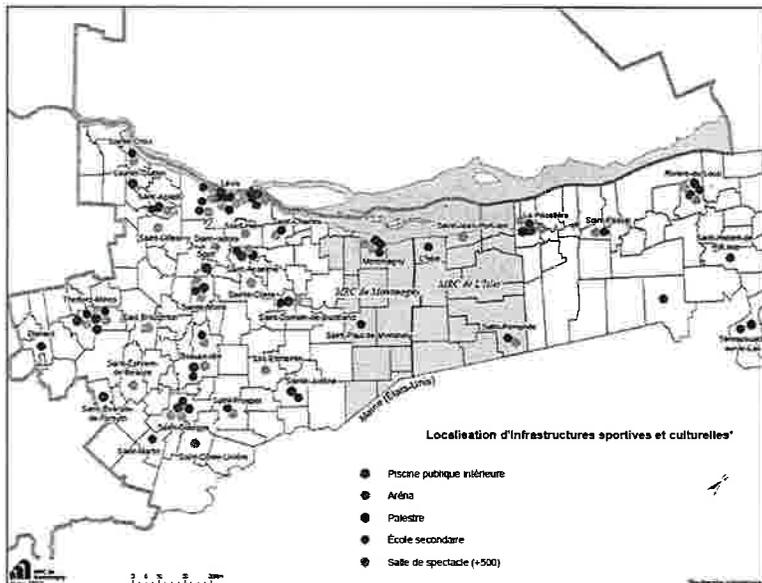
Une rencontre a eu lieu avec le grand comité pour la présentation des démarches réalisées en lien avec les grandes lignes du document et de l'esquisse.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Une carte des infrastructures culturelles et sportives d'importance en Chaudière-Appalaches et dans les MRC environnantes a été préparée et démontre l'urgence d'agir pour le développement de la Signature innovation et du milieu.



5.1.2 LEVÉE DE FONDS CORPORATIVE

La Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny assume le mandat octroyé par la MRC et le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour être responsable de la levée de fonds corporative. Une première annonce importante devrait se faire sous peu à ce sujet.

5.1.3 LOGO SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE

Le logo en santé durable et sa signification détaillée a été accepté par le comité de la Signature innovation. C'est une création de M. Jules Morel, notre agent en communication, ainsi que de Mme Carolina Luna Barbosa, une nouvelle arrivante spécialisée en graphisme et animation, qui a traduit la vision de façon professionnelle.

Cette proposition a été déposée au comité et elle a été acceptée.



MRC de Montmagny

Santé durable

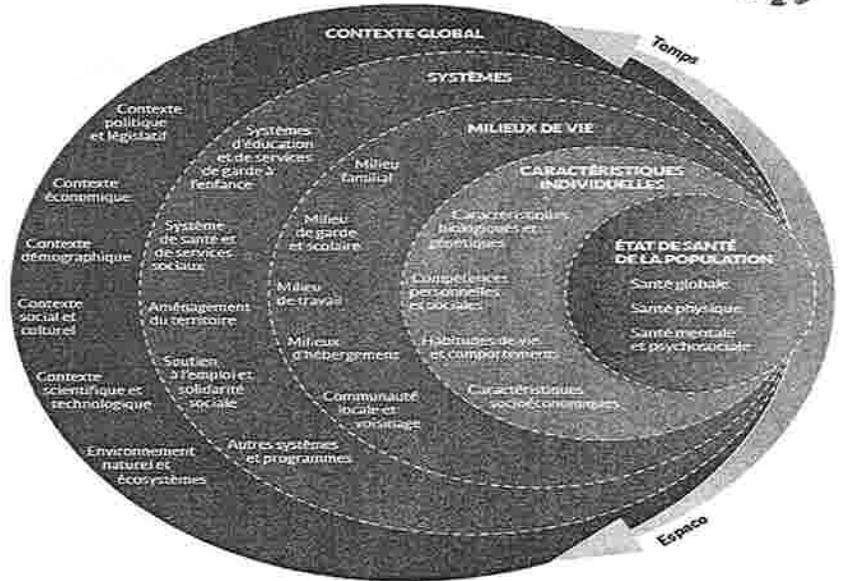
Ça réfère à l'écosystème qui suit mais aussi à la description symbolique (humain, arbre de vie, écosystème, etc.) tel qu'indiqué dans le document de présentation.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation

Carte de la santé et
de ses déterminants



5.2 DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL

Le jeudi 7 avril 2022, une rencontre de travail a eu lieu pour la préparation des capsules en lien avec le positionnement retenu.

Si tout est prêt, on ambitionne de faire le lancement de la stratégie de marketing au début de juin 2022 et ça portera principalement sur la promotion des terrains offerts et aussi le projet de concours.

5.3 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS NO 2022-108

5.3.1 PROJET DE RÈGLEMENT 2022-108

Afin d'ajouter deux modifications obligatoires décrétées par le gouvernement du Québec (notion de civilité et non-acceptation de cadeaux), et parce qu'il n'y pas de mesures transitoires dans le projet de loi adopté, on se doit de respecter l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipale* qui prévoit :

12. *Après la présentation du projet de règlement, le greffier ou le secrétaire-trésorier donne, conformément à la loi qui régit la municipalité, un avis public qui contient, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement.*

Cet avis doit être publié au plus tard le septième jour qui précède celui de la tenue de cette séance.

En plus d'être affiché, l'avis donné par le secrétaire-trésorier d'une municipalité régionale de comté est publié, dans le même délai, dans un journal diffusé sur le territoire de celle-ci.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Donc, on doit reprendre l'adoption. Le projet a été transmis pour commentaires à tous les employés de la MRC.

Il faut donc recommencer la procédure d'adoption du règlement.

Le projet de règlement est à nouveau déposé au Conseil de la MRC. Il a également été déposé à tous les employés pour informations et questionnement, s'il y a lieu.

AVIS DE MOTION

Je, Laurent Laverdière, maire de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que la MRC de Montmagny déposera, au cours d'une séance subséquente, un projet de règlement relatif au code d'éthique des employés.

**Laurent Laverdière, maire
Saint-Fabien-de-Panet**

Le projet de règlement sera donc publié dans le journal l'Oie Blanche et il est prévu être adopté à la session du 10 mai 2022.

5.4 DOSSIER ÉOLIEN

Le projet d'entente a été reçu afin d'ajouter une clause pour les projets futurs, tel que convenu. Il sera signé conformément à la résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Montmagny à la session de février 2022.

Un échéancier des prochaines étapes a été déposé pour information au Conseil de la MRC de Montmagny.

Le nouveau plan d'Hydro-Québec 2022-2026 a également été transmis aux membres du Conseil de la MRC.

5.5 ADMINISTRATION

5.5.1 Limite de la carte de crédit de la MRC - 15 000 \$

- CONSIDÉRANT que pour faire différents achats, la limite de la carte de crédit de la direction générale depuis plus de 10 ans est de 5 000 \$. Si on prend l'exemple de la réservation/paiement des chambres d'hôtel pour le congrès des élus, il faut souvent demander de faire les transactions en deux séquences;
- CONSIDÉRANT que pour les achats de matériel, c'est aussi restrictif;
- CONSIDÉRANT que nous avons fait modifier la limite à 15 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2022-04-04



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny ratifie cet acte et accepte la nouvelle limite de 15 000 \$ pour la carte de crédit principale de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.5.2 SIGNATURE DES DOCUMENTS JUSQU'AU 1^{ER} JUIN 2022

CONSIDÉRANT que la directrice générale sera à l'étranger pour six semaines (mixte de vacances et/ou de télétravail) et que tout ce qui nécessitera une signature en présentiel ou une décision urgente devra se faire par le directeur général adjoint;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, à signer tout document nécessitant une signature en présentiel pour la MRC.

QUE tout dossier urgent soit également traité par le directeur général adjoint en cas d'incapacité de la directrice générale à cet effet.

ADOPTÉ

5.6 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES 2022-2024

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny ratifie la signature de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité hommes-femmes de la région Chaudière-Appalaches.

QUE la contribution de la MRC de Montmagny soit de 1 500 \$ en 2022 et 1 500 \$ en 2023 en ressources matérielles et humaines.

ADOPTÉ

5.6 PLAN DE PARTENARIAT 2022 – UN ÉTÉ « SHOW »

- CONSIDÉRANT qu'un ÉTÉ « SHOW » revient en force cette année après 2 années de pause « COVID »;
- CONSIDÉRANT que les activités dans la catégorie « GAMINS » peuvent servir aux camps de jour des municipalités locales;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

2022-04-05

2022-04-06

2022-04-07



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny verse une aide financière de 2 000 \$ à la SDE de Montmagny dans le cadre du plan de commandite de l'activité UN ÉTÉ « SHOW » pour la catégorie « GAMINS » car c'est une activité qui peut bénéficier aux jeunes des camps de jour des municipalités locales.

ADOPTÉ

5.8 IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE SUR LES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES - RÉSOLUTION

- CONSIDÉRANT que face à l'ampleur qu'a pris la pénurie de main-d'œuvre, l'ensemble des élus municipaux et leur organisme de développement économique de la Chaudière-Appalaches ont mandaté le cabinet Deloitte afin de réaliser une analyse des impacts économiques de la pénurie de main-d'œuvre sur les entreprises manufacturières de la région, en septembre 2021;
- CONSIDÉRANT que l'on retrouve, en Chaudière-Appalaches, la plus forte création de richesse manufacturière par habitant au Québec;
- CONSIDÉRANT que Chaudière-Appalaches comptait 42 000 salariés dans le secteur manufacturier en 2019, soit plus de 8 % de l'emploi en fabrication au Québec;
- CONSIDÉRANT que l'étude a été adressée à toutes les entreprises manufacturières de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que cette étude avait pour objectif de mesurer les impacts économiques des dernières années, engendrés par la pénurie de main-d'œuvre et ceux à venir;
- CONSIDÉRANT que l'avenir économique de la région, tout comme son tissu social et culturel, est menacé;
- CONSIDÉRANT que 60 % des entreprises manufacturières de la région ont déclaré avoir abandonné la fabrication de certains produits et diminué la recherche de nouveaux clients;
- CONSIDÉRANT que 76 % d'entre elles ont même eu à refuser des contrats, faute de capacité à livrer, notamment à l'exportation;
- CONSIDÉRANT que la valeur de la production non réalisée en Chaudière-Appalaches, du fait de la pénurie de la main-d'œuvre, est estimée aujourd'hui à 2,1 milliards de dollars par année;
- CONSIDÉRANT que 58 % des entreprises songent à délocaliser la production à l'extérieur de la région ou même du Québec;
- CONSIDÉRANT que 85 % des entreprises sous-utilisent leur capacité de production;
- CONSIDÉRANT qu'une PME sur deux (46 %) a augmenté ses salaires pour mieux attirer et retenir les travailleurs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le quart des PME (27 %) a apprécié leurs avantages sociaux;
- CONSIDÉRANT que 89 % des entreprises ont des postes vacants;
- CONSIDÉRANT la concurrence féroce des entreprises étrangères pour s'approprier des parts de marché;
- CONSIDÉRANT que les constats de l'étude permettent aux partenaires de mieux formuler des recommandations et d'interpeller les différents paliers de gouvernements;
- CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'œuvre cause ainsi, aujourd'hui, une perte d'opportunités, d'innovation et de croissance en Chaudière-Appalaches et au Québec;
- CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'œuvre entrave et freine les projets de développement de produits et de développement des affaires, et pousse les entreprises à délocaliser leur production et à gérer une décroissance de leur activité manufacturière;
- CONSIDÉRANT qu'en plus de devoir rivaliser avec d'autres régions pour les talents, Chaudière-Appalaches enregistre aussi un déclin de sa population active;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des élus municipaux s'inquiète pour l'avenir de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT qu'il est important d'agir concrètement et rapidement pour soutenir les entreprises manufacturières;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER à M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la mise en place d'un plan d'urgence manufacturier contenant des solutions concrètes pour nos petites, moyennes et grandes entreprises.

À SAVOIR :

- Mettre en place des assouplissements fiscaux pour les 60 ans et plus, qui souhaiteraient demeurer sur le marché du travail;
- Mettre en place une défiscalisation des heures supplémentaires au-delà du seuil de 40 heures/semaine, applicable au secteur manufacturier;
- Mettre en place un programme de conformité des employeurs, qui permet aux employeurs qualifiés d'accéder à un traitement plus rapide de leurs demandes. L'accréditation des employeurs serait valide pour une période d'au moins deux ans ou idéalement, tant et aussi longtemps que l'employeur n'enfreint pas les règles du programme;
- Permettre aux travailleurs, issus du programme PEQ, d'accéder au Certificat de sélection du Québec (CSQ) après un an de travail



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

(ou avant), et ne pas refuser l'accès au CSQ aux travailleurs ayant des permis de travail de classe C ou D;

- Que le conjoint accompagnant le travailleur ayant un permis de classe C ou D, devrait se voir octroyer un permis de travail ouvert;
- Éliminer l'exigence de la connaissance du français pour les conjoints des travailleurs étrangers;
- Entreprendre une réforme concernant les tests de connaissance du français;
- Organiser des rondes d'invitation sur Arrima qui cibleraient exclusivement des régions en plein emploi, pour sélectionner des candidats à titre permanent;
- Élargir le crédit d'impôt de 30 % à l'investissement aux équipements usagés, reconnus comme stratégiques pour les petites entreprises, par le biais d'un diagnostic qui pourra être réalisé par des conseillers d'Investissement Québec ou son réseau de partenaires;
- Adapter les programmes actuels afin de permettre aux PME d'embaucher et/ou d'impliquer des employés qualifiés dans l'implantation de nouvelles technologies;
- Mettre en place des incitatifs financiers (crédits d'impôts) pour les entrepreneurs qui souhaitent construire ou adapter des bâtiments multirésidentiels.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à M. François Legault, Premier ministre du Québec, Mme Geneviève Guilbault, Vice-première ministre du Québec, M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable du Développement économique régional, M. Éric Girard, ministre de Finances, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M. André Lamontagne, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et de la région de la Chaudière-Appalaches et aux député(e)s de Chaudière-Appalaches, M. Luc Provençal, M. Samuel Poulin, Mme Stéphanie Lachance, M. Marc Picard, Mme Marie-Eve Proulx, M. François Paradis et Mme Isabelle Lecours.

ADOPTÉ

5.9 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - ACTES TRANSLATIFS (APRÈS DÉLAI DE 12 MOIS)

5.9.1 LOT 5 761 461 – SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

- CONSIDÉRANT qu'après un délai d'un an suite à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes, laquelle vente a été effectuée conformément au code municipal, un acte peut être consenti à l'adjudicataire à ses frais conformément aux articles 1043 et 1044;
- CONSIDÉRANT la vente pour non-paiement survenue le 8 octobre 2020 pour le lot 5 761 461;



2022-04-09

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet, Mme Jocelyne Caron, et le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, à signer les documents nécessaires pour et au nom de la MRC de Montmagny, et ce, tel que le permettent les articles 1043 et 1044 du Code municipal, suite à la vente survenue le 8 octobre 2020, pour le lot 5 761 461.

ADOPTÉ

5.9.2 LOTS 3 912 748, 3 912 749, 3 912 750 ET 3 912 751 – SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

- CONSIDÉRANT qu'après un délai d'un an suite à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes, laquelle vente a été effectuée conformément au code municipal, un acte peut être consenti à l'adjudicataire à ses frais conformément aux articles 1043 et 1044;
- CONSIDÉRANT la vente pour non-paiement survenue le 8 octobre 2020 pour les lots 3 912 748, 3 912 749, 3 912 750 ET 3 912 751;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet, Mme Jocelyne Caron, et le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, à signer les documents nécessaires pour et au nom de la MRC de Montmagny, et ce, tel que le permettent les articles 1043 et 1044 du Code municipal, suite à la vente survenue le 8 octobre 2020, pour les lots 3 912 748, 3 912 749, 3 912 750 ET 3 912 751.

ADOPTÉ

5.10 UMQ – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
- CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

2022-04-10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire se joindre à ce regroupement;
- CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;
- CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le Conseil d'administration de l'UMQ;
- CONSIDÉRANT que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

2022-04-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉ

5.11 PROTOCOLE DE LA FONDATION LOUIS-JACQUES-CASULT – CAMPAGNE CITOYENNE

- CONSIDÉRANT la levée de fonds citoyenne tenue en 2021 et qui a permis d'amasser la somme de 56 080 \$;
- CONSIDÉRANT que la Fondation de l'École secondaire Louis-Jacques-Casault a accepté d'être l'organisme émetteur de dons de charité et gardien des sommes en attendant la réalisation du projet;

2022-04-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature officielle du protocole d'entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.12 REDDITION DE COMPTES

5.12.1 FARR – RESSOURCE COMPLEXE

- CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une aide financière du FARR de 80 000 \$, plus une mise de fonds de 20 000 \$ de la part de la MRC;
- CONSIDÉRANT la reddition préparée et déposée au MAMH;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt de la reddition du FARR-137 au MAMH.

ADOPTÉ

2022-04-13

5.12.2 FARR – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – FABLAB COMMUNAUTAIRE

- CONSIDÉRANT les achats effectués pour les fablabs de Montmagny, Saint-Just-de-Bretonnières et l'École secondaire de Saint-Paul-de-Montminy;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet ayant bénéficié d'une aide financière de 60 000 \$ du FARR;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt de la reddition du FARR-124 au MAMH.

ADOPTÉ

2022-04-14

5.12.3 FRR VOLET 3

CONSIDÉRANT la reddition de comptes pour les années 2020-2021 et 2021-2022 déposées au MAMH dans le cadre du FRR volet 3 Signature innovation;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt de la reddition au MAMH pour la Signature innovation en santé durable pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

ADOPTÉ

2022-04-15

5.12.4 FRR VOLET 2

CONSIDÉRANT la conciliation 2021-2022 pour le FRR Volet 2 et le tableau déposé;



2022-04-16
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt de la reddition pour le FRR 2 auprès du MAMH et également en effectuant la publication sur le site Internet de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.13 MISSION EN FRANCE (CCPN)

- CONSIDÉRANT que l'on souhaite poursuivre les échanges avec les représentants de la France pour le bénéfice de nos jeunes respectifs et du développement de nos communautés;
- CONSIDÉRANT que les personnes qui seront de la mission qui se déroulera du 21 mai au 5 juin (accueil de la France de six personnes, dont cinq jeunes) et mission de cinq jeunes du Québec vers la France du 5 au 17 juin;
- CONSIDÉRANT que les représentants de la MRC qui seront en mission du 12 au 17 juin seulement et que la MRC bénéficiera d'une aide financière du Fonds franco-québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient les représentants de la MRC pour la mission en France dans la CCPN :

- Mme Jocelyne Caron, préfet;
- Mme Chantal Côté, élue, Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
- Mme Lola Vidal, agente de Mobilité internationale (mission au complet);
- M. Mathias Berlinger, coordonnateur du fablab industriel;
- M. Dany Ringuette, directeur général du Centre de formation professionnelle l'Envolée.

QU'un représentant du CJE ainsi que cinq jeunes du milieu seront aussi de la partie, mais financés via l'organisme LOJIQ (<https://www.lojiq.org/>).

ADOPTÉ

5.14 SERVEUR INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues pour les travaux informatiques à réaliser qui sont les suivants :

INVESTISSEMENT INFORMATIQUE					
DESCRIPTION	Coût du Projet	tps	tvq	sous-total	Coût net
Changement du serveur	18 915,95 \$	945,80 \$	1 886,87 \$	21 748,61 \$	19 859,38 \$
Provision pour INSTALLATION	5 000,00 \$	250,00 \$	498,75 \$	5 748,75 \$	5 249,38 \$
Changements SWITCH et WIFI	16847,75	842,39 \$	1 680,56 \$	19 370,70 \$	17 688,03 \$
Provision pour INSTALLATION	2 560,00 \$	128,00 \$	255,36 \$	2 943,36 \$	2 687,68 \$
Migration des courriels OFFICE 365 - Abandon de l'hébergement des courriels chez TELUS (75 boîtes)	7 800,00 \$	390,00 \$	778,05 \$	8 968,05 \$	8 189,03 \$
TOTAL	51 123,70 \$	2 556,19 \$	5 099,59 \$	58 779,47 \$	53 673,49 \$

2022-04-17



2022-04-18

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux pour une somme de 51 123.73 \$, taxes incluses.

Ces travaux seront réalisés à même le fonds COVID visant les améliorations technologiques.

ADOPTÉ

5.15 DOSSIER LOGEMENT

Le programme de logements à prix abordable ne sera pas une solution au manque de logements dans la MRC et dans les régions rurales

(http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dhabitation_abordable_quebec.html).

Aussi, le programme provincial ACCÈS LOGIS n'ayant plus de budget, les demandes en suspend seront alors transférées vers le programme. C'est déjà le cas pour l'appel de projets du 1^{er} mars au 5 mai 2022.

Le développement de projets via le nouveau programme va prendre environ 4 ans à partir de son acceptation. Donc, ce n'est pas une solution à court terme. Aussi, la mise de fonds du milieu municipal de 40 % est un frein pour les milieux ruraux : un projet de 1 000 000 \$ → 400 000 \$ du milieu sous forme de terrains, taxes, et autres.

Donc, on propose de créer deux comités de travail formés de douze personnes chacun. On souhaite inviter des ressources du milieu municipal, des élus, des entrepreneurs, des agents immobiliers, des employeurs et aussi des représentants d'organismes en habitation.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

Aucune demande déposée.

6.2 PROJETS RÉGIONAUX

6.2.1 TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET 2

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny à agir à titre

2022-04-19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

d'organisme mandaté pour offrir le service sur le territoire de la MRC de Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny dépose, dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif en milieu rural, une demande d'aide financière de 225 000 \$ au ministère des Transports du Québec pour 2022.

QUE la MRC de Montmagny a réalisé 14 408 déplacements en 2021 et qu'elle prévoit en effectuer plus de 20 000 en 2022.

QUE la MRC de Montmagny atteste au MTQ l'adoption du *Plan de développement* du TCA pour l'année 2022.

QUE la MRC de Montmagny prévoit des revenus de 331 000 \$ et des dépenses de 331 000 \$ pour l'exercice 2022.

QUE dans la présente demande, la MRC de Montmagny s'engage à obtenir une contribution des usagers de 80 000 \$.

QUE dans la présente demande, la MRC de Montmagny s'engage à contribuer pour une somme de 5 000 \$.

QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires dûment approuvées et que les états financiers viendront les supporter.

QUE la MRC de Montmagny est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes*, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19.

QUE tout ajustement ultérieur auquel la MRC de Montmagny pourrait avoir droit pour l'année 2022 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2022.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à déposer une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif et de signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

6.2.2 LA CHÈVRE ET LE CHOU – MARCHÉ DE PROXIMITÉ MONTMAGNY-L'ISLET

Nous sommes heureux d'annoncer la mise en place d'un nouveau point de chute du Marché La chèvre et le chou à Berthier-sur-Mer.



No de résolution
ou annotation

2022-04-20

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.2.3 PROJET DE RECYCLAGE DE L'EMPRISE DU QUÉBEC CENTRAL

La MRC des Etchemins procède présentement à une réflexion sur l'utilisation qu'elle entend donner à l'emprise du Québec Central sur son territoire.

L'option piste cyclable a été ajoutée à celle de la motoneige et du quad. Il se peut que le projet de lien quad Saint-Georges/Lac-Frontière ne soit pas retenu tel que demandé par la fédération quads.

Aussi, des intervenants de la Municipalité de Lac-Frontière ont approché la MRC afin de développer un projet de lien Lac-Frontière/Saint-Just-de-Bretenières afin de relier leur municipalité au réseau quads/motoneiges.

Les discussions sont embryonnaires et font partie d'une réflexion de raccordement du village de Lac-Frontière aux différents réseaux d'activités sportives et de plein air.

6.2.4 AUTRES PROJETS

Reddition – FRR volet 4.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte la reddition de compte du programme FRR volet 4 pour l'année 2021-2022 et fasse parvenir cette reddition de compte à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

6.3 DOSSIER GARDERIE

Une rencontre a eu lieu regroupant les maires des huit municipalités du centre et du sud de la MRC afin de développer une stratégie pour doter éventuellement cette partie du territoire d'un service de garde de type CPE.

Après discussions, il a été convenu de faire une démarche commune afin de doter le territoire au centre et au sud de la MRC d'un service de CPE. Pour le moment deux types de gestionnaires démontrent un intérêt pour ce type de service de garde. Les maires reconnaissent l'importance d'avoir des services bien adaptés au milieu, mais estiment également qu'il serait moins risqué de voir un organisme d'expérience déjà en opération développer ces services sur le territoire. Les personnes présentes croient que les visions ne sont pas irréconciliables entre le projet de la COOP et celui d'un organisme à but non lucratif déjà opérateur de CPE qui désire consolider ses opérations. Une rencontre sera organisée afin d'échanger sur la formule à adopter pour développer un projet de CPE pour le territoire.

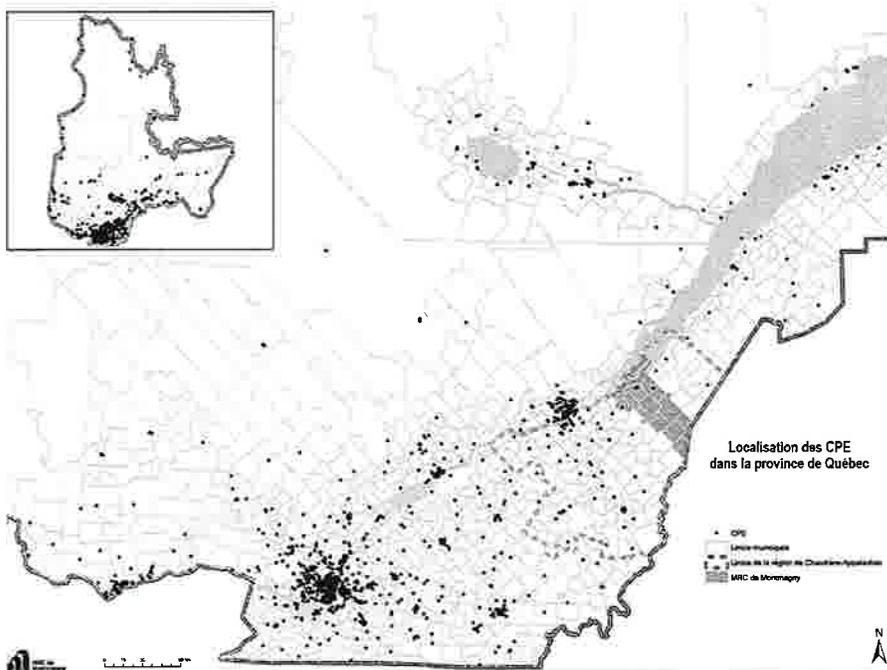


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

En ce qui a trait au développement de relais éducatif qui constitue des services de garde en milieu familial, mais dans un bâtiment municipal, les agents de développement territoriaux de la MRC travaillent avec un bureau coordonnateur pour faire avancer ces projets dans les municipalités qui ont proposé des espaces.

Voici également une carte que le service de la géomatique de la MRC de Montmagny a créée suite à la trouvaille de la liste des CPE au Québec avec les codes postaux des points de services :



6.4 TOURNÉE DES CONSEILS DES MRC - PRMHH

Rappel de l'importance de participer à la journée de présentation et de réflexion sur les milieux humides d'intérêt le mardi 26 avril prochain en avant-midi et en après-midi.

En avant-midi pour tous les invités (élus et représentants sectoriels):

- Présentation des types de milieux humides
- Présentation des diverses fonctions des milieux humides
- Présentation des milieux humides d'intérêt retenus par l'équipe de la MRC
- Discussion sur les mesures de protection des milieux humides

En après-midi :

Discussion entre élus des mesures à retenir pour la conservation des milieux humides d'intérêt.

6.5 PROJET L'ATELIER AGRICOLE

« L'Atelier agricole » est le nom donné au projet de jardins d'initiatives et de laboratoire agricole qui est mis en place dans les municipalités de Montmagny et Saint-Paul-de-Montminy.

Nous avons ajouté au projet l'aménagement d'une haie brise-vent en partie avec des arbres à fruits comestibles sur le site de Montmagny. Le ministère des Transports serait partenaire financier (50 à 75 % du coût de 12 000 \$ environ) et une entente est à conclure.



2022-04-21

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise Mme le préfet et le directeur général adjoint à signer l'entente de partenariat avec la Ville de Montmagny et le MTQ pour la réalisation du projet de haie brise-vent sur le lot de la Ville de Montmagny faisant l'objet du projet « L'Atelier agricole ».

ADOPTÉ

6.6 RESSOURCES HUMAINES

Suite au départ de deux employés en inspection et urbanisme et suite à l'obtention d'une aide financière du MAPAQ pour l'engagement d'un agent de développement pour le suivi du PDZA et afin d'accompagner l'équipe de développement dans des grands projets spécifiques, nous avons procédé à divers appels de candidatures et le processus est en cours jusqu'à la fin des entrevues le mardi 12 avril prochain. M. Jean-Eudes Gaudet, Mme Valérie Gagné, Mme Joëlle Gendron et le directeur général adjoint ont procédé aux entrevues.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement de Mme Aminata Ongoiba à titre d'inspectrice municipale en urbanisme et responsable de l'urbanisme pour des municipalités locales et de Mme Catherine Boudreault à titre d'agente en développement en agro-alimentaire.

ADOPTÉ

D'autres personnes ont été rencontrées pour occuper des fonctions de conseiller en réglementation d'urbanisme et d'agent(e) de développement gestion de grands projets. Deux personnes se sont démarquées pour assumer ces fonctions au sein de la MRC et des propositions d'emploi leur seront proposées. La recommandation d'engagement de ces ressources pourra être faite lors de la prochaine rencontre du Conseil de la MRC.

6.7 PROGRAMME DE SOUTIEN EN PATRIMOINE AU MILIEU MUNICIPAL VOLET 1A

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec accorde son soutien financier à la MRC de Montmagny dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
- CONSIDÉRANT que le volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à aider le milieu municipal à intervenir auprès de propriétaires privés de bâtiments patrimoniaux de grande valeur;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par son Programme d'aide à la restauration, identifie plusieurs bâtiments

2022-04-22



No de résolution
ou annotation

2022-04-23

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

patrimoniaux dont le manoir Gamache de Cap-Saint-Ignace, immeuble classé par le gouvernement du Québec;

- CONSIDÉRANT que M. Thierry Bonnafous a déposé une demande conforme de subvention pour la restauration de la toiture en bardeaux de cèdre du Manoir Gamache, sis au 120, rue du Manoir Ouest à Cap-Saint-Ignace;
- CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de travaux auprès du ministère de la Culture et des Communications, de même qu'auprès des entrepreneurs, a engendré des délais supplémentaires, mais que le requérant détient dorénavant les autorisations et documents requis;
- CONSIDÉRANT que le maximum prévu pour le programme d'aide à la restauration pour la restauration d'une toiture avec des matériaux traditionnels est de 75 % du montant total des travaux jusqu'à concurrence de 75 000 \$;
- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a majoré sa soumission le 2 mars 2022 en raison de la hausse des prix des matériaux pour atteindre un montant de 93 399.94 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny octroie à M. Thierry Bonnafous une subvention correspondant à 75 % des coûts des travaux totalisant 70 049.96 \$. De cette somme 49 034.97 \$ provient du ministère de la Culture et des Communications alors que 21 014.99 \$ provient de la MRC de Montmagny.

QUE cette somme soit versée au requérant sur preuve de paiement de facture en trois phases complétées et payées : 25 % (17 512.49 \$) du total de la subvention après le paiement de la première facture pour l'achat des matériaux, 25 % (17 512.49 \$) du total de la subvention après le paiement de la seconde facture représentant la réalisation de 25 % des travaux et 50 % (35 024.98 \$) du total de la subvention après le paiement de la troisième facture une fois les travaux terminés.

QUE M. Thierry Bonnafous transmette des photographies montrant l'évolution des travaux avec la transmission des preuves du paiement des factures de l'entrepreneur.

QU'une lettre mentionnant les montants de la subvention ainsi que l'autorisation d'effectuer les travaux sera transmise à M. Thierry Bonnafous par la direction générale. Un protocole d'entente sera également envoyé pour signature à M. Thierry Bonnafous confirmant le tout.

ADOPTÉ

6.8 ÉRADICATION DE LA BERCE DU CAUCASE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

- CONSIDÉRANT qu'il est convenu que les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis poursuivent l'éradication de la Berce du Caucase au cours des années 2022, 2023 et 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que les interventions seront faites par les organismes de bassins versants (OBV) de Chaudière-Appalaches sous la gestion administrative de l'OBV de la Côte-du-Sud;
- CONSIDÉRANT que le coût de cette deuxième phase est estimé à 438 352 \$ dont 24 022 \$ proviendra de la vente de services à des ministères et organismes gouvernementaux, 100 000 \$ du Fonds régions et ruralité volet 1 et un solde de 314 330 \$ à partager entre les MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis;
- CONSIDÉRANT que la part de la MRC de Montmagny est de 19 776,50 \$ pour les années 2022, 2023 et 2024 payable en trois versements égaux à l'OBV de la Côte-du-Sud;

2022-04-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CONTRIBUER au dossier régional d'éradication de la Berce du Caucase en Chaudière-Appalaches avec une contribution financière de 19 776,50 \$ payable en trois versements égaux en 2022, 2023 et 2024.

DE TRANSMETTRE cette résolution à l'OBV de la Côte-du-Sud, au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'aux MRC de la Chaudière-Appalaches et à la Ville de Lévis.

ADOPTÉ

6.9 PARTENARIAT – CAMPAGNE PROMOTIONNELLE – 33^E ÉDITION DU CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON 2022

Contribution de 3 000 \$ prévue au budget considérant que le Carrefour mondial de l'accordéon est un événement régional participant au développement de la notoriété de la MRC de Montmagny sur le plan culturel et touristique.

2022-04-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe à la 33^e édition du Carrefour mondial de l'accordéon en accordant à l'organisme une somme de 3 000 \$.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 TOURNOI DE GOLF – FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY

MM. Donald Gilbert, Richard Galibois, Alain Talbot et Bruno Gagné seront les représentants de la MRC de Montmagny au tournoi de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny qui aura lieu le vendredi 17 juin 2022 au Club de golf de Montmagny.



No de résolution
ou annotation

2022-04-26

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8. FINANCES 8.1 COMPTES DE MARS 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mars 2022 soit acceptée.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY

5 avril 2022

Liste des paiements émis (du 2022-03-03 au 2022-04-04)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200321 (I)			2022-03-04	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER-AMENDES PERÇUES 2020-2021		10 265,02 \$
202200322 (I)			2022-03-04	77	MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RI AMENDES PERÇUES 2020-2021		4 315,00 \$
202200323 (I)			2022-03-04	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE AMENDES PERÇUES 2020-2021		1 400,00 \$
202200325 (I)			2022-03-04	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN AMENDES PERÇUES 2020-2021		5 747,33 \$
202200326 (I)			2022-03-04	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA AMENDES PERÇUES 2020-2021		3 830,00 \$
202200328 (I)			2022-03-04	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D AMENDES PERÇUES 2020-2021		2 745,00 \$
202200329 (I)			2022-03-04	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R AMENDES PERÇUES 2020-2021		4 540,00 \$
202200330 (I)			2022-03-04	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG AMENDES PERÇUES 2020-2021		9 852,37 \$
202200331 (I)			2022-03-04	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R AMENDES PERÇUES 2020-2021		5 427,00 \$
202200332 (I)			2022-03-04	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI AMENDES PERÇUES 2020-2021		4 928,00 \$
202200333 (I)			2022-03-04	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE PUB. TRAVAILLEURS ÉTRANGER		1 223,34 \$
202200334 (I)			2022-03-04	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG LOCATION CHAMBRE PRESBYTÈ		125,00 \$
202200335 (I)			2022-03-04	114	CHAMBRE DE COMMERCE D ADHÉSION 2022		287,44 \$
202200337 (I)			2022-03-04	145	ASS. ORG. MUN. GEST. ADHÉSION 2022 L. LACASSE		357,78 \$
202200338 (I)			2022-03-04	148	IMPRESSION RIVE-SUD CARTES D'AFFAIRES		642,71 \$
202200339 (I)			2022-03-04	206	INFOTECH BANQUE D'HEURES		2 770,90 \$
202200340 (I)			2022-03-04	233	MAISON DE SECOURS LA FR LOYER MENSUEL		566,66 \$
202200342 (I)			2022-03-04	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU TAPIS SQ		150,16 \$
202200344 (I)			2022-03-04	998	BISTRO LAFONTAINE REPAS CONSEIL 08-02-22		284,19 \$
202200345 (I)			2022-03-04	1064	MULTI-SERVICES MONTMAG TAILLE DE CLÉS ÉD. BÉL.		286,88 \$
202200346 (I)			2022-03-04	1125	CREDO COMPTE DE TAXES 2022		1 360,31 \$
202200348 (I)			2022-03-04	1522	MORNEAU, MÉLANIE AFFICHE CODES QR		375,10 \$
202200350 (I)			2022-03-04	1665	MONT-BÉLAIR BOUTEILLES D'EAU		32,00 \$
202200353 (I)			2022-03-04	1756	STEM TI MENSUALITÉS OFFICE 365		661,16 \$
202200354 (I)			2022-03-04	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE GESTION DU RÔLE		9 926,17 \$
202200355 (I)			2022-03-04	1968	TERMINIX CANADA CONTRAT DE SERVICE PIGEONS		422,64 \$
202200356 (I)			2022-03-04	2129	BUROPRO CITATION INC. CONTRAT SERVICE TIMBREUSE		946,22 \$
202200358 (I)			2022-03-04	2512	DORVAL, GUY TRAVAUX PEINTURE LOYER STE-		1 487,50 \$
202200378 (I)			2022-03-08	114	CHAMBRE DE COMMERCE D AIDE FIN. LEVÉE FONDS		10 000,00 \$
202200379 (I)			2022-03-09	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE PUB. SCULPTE BUTON		3 591,85 \$
202200380 (I)			2022-03-09	62	VILLE DE MONTMAGNY SCHÉMA COUV. RISQUES JANVI		622,16 \$
202200381 (I)			2022-03-09	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE TDJ LOISIRS PERSONNES HANDI		1 235,83 \$
202200382 (I)			2022-03-09	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN TDJ LOISIRS PERSONNES HANDI		1 042,69 \$
202200383 (I)			2022-03-09	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA TDJ LOISIRS PERSONNES HANDI		335,60 \$
202200384 (I)			2022-03-09	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D TDJ LOISIRS PERSONNES HANDI		947,04 \$
202200385 (I)			2022-03-09	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R TDJ LOISIRS PERSONNES HANDI		1 382,40 \$
202200387 (I)			2022-03-09	298	UNION DES MUNICIPALITÉS COTISATION ANNUELLE		930,30 \$
202200388 (I)			2022-03-09	320	ESRI CANADA LIMITED RENOUVELLEMENT ANNUEL		1 931,58 \$
202200389 (I)			2022-03-09	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN TONNAGE FÉVRIER		31 288,29 \$
202200390 (I)			2022-03-09	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I COLLECTE DÉCHETS DANGEREU		644,57 \$
202200391 (I)			2022-03-09	1022	DIONNE, JEAN DÉNEIGEMENT TOITURE ÉD.		955,00 \$
202200392 (I)			2022-03-09	1280	NUMÉRIQUE.CA HÉBERGEMENT SITE INTERNET		567,75 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

5 avril 2022

Liste des paiements émis (du 2022-03-03 au 2022-04-04)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200394 (I)			2022-03-09	1412	KGC INC.	PROG. SYSTÈME D'ALARME	5 355,31 \$
202200395 (I)			2022-03-09	1656	BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	563,95 \$
202200396 (I)			2022-03-09	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	64,00 \$
202200397 (I)			2022-03-09	2000	LES FORAGES DENIS PROUL	TRAVAUX LAB. AGRICOLE	14 912,26 \$
202200398 (I)			2022-03-09	2029	BRAVAD TECHNOLOGIES	CELLULAIRE V. GAGNÉ	105,76 \$
202200399 (I)			2022-03-09	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER À MAIN	901,17 \$
202200401 (I)			2022-03-09	2514	AGENCE POLYGONE	PUBLICITÉ GUIDE TCA	560,51 \$
202200404 (I)			2022-03-09	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ AINÉS	962,35 \$
202200405 (I)			2022-03-09	943	BO.MONT EXPERT INC.	RÉCUP. + DISTR. PELLER GARAN	1 092,26 \$
202200408 (I)			2022-03-09	24	FED. QUEBÉCOISE DES MUNI	HONORAIRES PROF.	8 144,54 \$
202200409 (I)			2022-03-09	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA	REMB. FACTURE SIRÈNE LUMEN	4 535,46 \$
202200410 (I)			2022-03-09	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	LOCAL IMMIGRATION, MARCHÉ E	872,69 \$
202200411 (I)			2022-03-09	144	ASSOCIATION DES GESTION	COTISATION 2022	321,93 \$
202200412 (I)			2022-03-09	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	574,87 \$
202200413 (I)			2022-03-09	688	SANI-FONTAINES INC.	DÉSINFECTION FONTAINE	36,79 \$
202200415 (I)			2022-03-09	788	LES ENT. GILBERT CLOUTIER	4E VERS. DÉNEIGEMENT ÉD. BÉL	2 543,83 \$
202200416 (I)			2022-03-09	1093	MAHEU & MAHEU	ENTENTE GESTION PARASITAIR	132,24 \$
202200417 (I)			2022-03-09	1257	JAGUAR MÉDIA INC.	FPA ABONNEMENT RIMQ 2022	861,11 \$
202200418 (I)			2022-03-09	1756	STEM TI	6 PORTABLES, 6 ÉCRANS ET 6 C	12 796,38 \$
202200419 (I)			2022-03-09	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	3 042,24 \$
202200420 (I)			2022-03-09	2124	MARCHÉ LA CHÈVRE ET LE CACHAT	PRODUITS SHOOTING PH	27,60 \$
202200421 (I)			2022-03-09	2129	BUROPRO CITATION INC.	RÉPARATION BUREAU	23,00 \$
202200422 (I)			2022-03-09	2175	CONSULTANTS FORESTIERS	HONORAIRES T. CLERMONT FÉV.	5 007,16 \$
202200425 (I)			2022-03-07	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT	52,83 \$
202200430 (I)			2022-03-03	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC	819,32 \$
202200431 (I)			2022-03-09	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC	814,82 \$
202200432 (I)			2022-03-09	111	TELUS Mobilité	TELUS BUSINESS CONNECT	60,60 \$
202200433 (I)			2022-03-03	111	TELUS Mobilité	CLÉS INTERNET	96,54 \$
202200434 (I)			2022-03-03	111	TELUS Mobilité	TELUS BUSINESS CONNECT	117,36 \$
202200435 (I)			2022-03-03	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT MRC	627,55 \$
202200436 (I)			2022-03-03	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	136,00 \$
202200437 (I)			2022-03-04	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT	6 688,86 \$
202200438 (I)			2022-03-04	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	2 768,06 \$
202200463 (I)			2022-03-18	24	FED. QUEBÉCOISE DES MUNI	ADHÉSION ANNUELLE	20 539,44 \$
202200464 (I)			2022-03-18	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ CAHIER EMPLOI	1 442,95 \$
202200465 (I)			2022-03-18	172	HOTEL L'OISELIERE	HÉB. P. GARIÉPY CONSEIL MARS	159,45 \$
202200466 (I)			2022-03-18	267	ASS. DES AMÉNAGISTES RÉ	ADHÉSION D. RACINE 2022	1 396,95 \$
202200467 (I)			2022-03-18	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS SQ	619,37 \$
202200468 (I)			2022-03-18	694	CENTRE D'AIDE ET RECHER	MANDAT CERTIFICATION 07-12 A	16 186,48 \$
202200469 (I)			2022-03-18	826	CYTECH CORBIN	CLIMATISATION BUREAU JEANN	110,20 \$
202200470 (I)			2022-03-18	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOYER MENSUEL GARAGE MRN	1 464,36 \$
202200471 (I)			2022-03-18	1022	DIONNE, JEAN	DÉNEIGEMENT ET RÉP. ABRIS S	80,00 \$
202200472 (I)			2022-03-18	1411	ORDRE DES URBANISTES DU	OFFRE D'EMPLOI CONS. URBANI	862,31 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

5 avril 2022

Liste des paiements émis (du 2022-03-03 au 2022-04-04)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200474 (I)			2022-03-18	2129	BUOPRO CITATION INC.	2 CLAVIERS, 6 SOURIS ET 6 P-DO	569,42 \$
202200475 (I)			2022-03-18	2132	RÉPARE TECH INC.	CÂBLE USB	152,92 \$
202200476 (I)			2022-03-11	17	REVENU CANADA	DAS FÉVRIER 2022	1 988,79 \$
202200477 (I)			2022-03-11	17	REVENU CANADA	DAS FÉVRIER 2022	15 437,22 \$
202200478 (I)			2022-03-11	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS FÉVRIER 2022	47 489,40 \$
202200479 (I)			2022-03-14	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISE DU 23-01 AU 19-02-2022	1 483,92 \$
202200480 (I)			2022-03-14	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISE FÉVRIER 2022	398,23 \$
202200483 (I)			2022-03-14	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISE DU 23-01 AU 19-03-2022	6 589,56 \$
202200505 (I)			2022-03-17	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 28-02-22	374,62 \$
202200506 (I)			2022-03-17	480	VISA	VISA D. RACINE AU 17-03-22	2 542,63 \$
202200507 (I)			2022-03-17	480	VISA	VISA D. RACINE AU 28-02-22	160,11 \$
202200508 (I)			2022-03-21	111	TELUS Mobilité	CLÉS INTERNET ÉVALUATION	81,54 \$
202200511 (I)			2022-03-31	49	TOURISME CHAUDIERE-APP	CAMPAGNES PUBLICITAIRES	20 695,50 \$
202200512 (I)			2022-03-31	54	CRECA	ADHÉSION ANNUELLE	200,00 \$
202200513 (I)			2022-03-31	62	VILLE DE MONTMAGNY	SCHÉMA COUV. RISQUES FÉV.	1 780,84 \$
202200516 (I)			2022-03-31	1763	CENTRE DE TRANSFERT	TEC RECHERCHE INFORMATIONS	546,13 \$
202200517 (I)			2022-03-31	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	CRÉDIT PEINTURE	93,87 \$
202200518 (I)			2022-03-31	1931	GAUTREAU, NICOLE	REMB. COURS PEINTURE	30,00 \$
202200519 (I)			2022-03-31	1999	CARO LUNA	DESIGN GRAPHIQUE LOGO	225,00 \$
202200520 (I)			2022-03-31	2089	ASS. DIRECTIONS DU DÉVEL	ADHÉSION ANNUELLE	862,31 \$
202200522 (I)			2022-03-24	2096	FQM ASSURANCES	PRIME ASSURANCE GÉNÉRALE	49 200,42 \$
202200523 (I)			2022-03-23	16	TELUS QUEBEC	COURRIELS	329,25 \$
202200524 (I)			2022-03-23	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$
202200525 (I)			2022-03-22	2524	UNIVERSITÉ LAVAL	FORMATION INSPECTEURS PON	4 125,00 \$
202200526 (I)			2022-03-22	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 22-03-20	14 720,57 \$
202200540 (I)			2022-03-25	480	VISA	MACHINE À SUBLIMATION VISA N	4 587,45 \$
202200541 (I)			2022-03-28	480	VISA	FOURNITURES FABLAB	4 785,36 \$
202200542 (I)			2022-03-28	480	VISA	VISA N. LABRECQUE 28-03-22	2 811,27 \$
202200546 (I)			2022-03-30	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	AMÉNAGEMENT LOCAL FABLAB	13 805,75 \$
202200548 (I)			2022-03-30	1824	GONTHIER, SOPHIE	LOYER MENSUEL	475,00 \$
202200553 (I)			2022-03-29	2487	ENGLOBE CORP.	SERVICES PROFESS. ÉTANG	2 796,37 \$
202200554 (I)			2022-03-29	480	VISA	FABLAB COUTURE VISA NL AU 29	1 135,94 \$
202200555 (I)			2022-03-29	480	VISA	FOURNITURES FABLAB VISA NL	2 276,18 \$
202200556 (I)			2022-03-30	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 30-03-20	6 105,59 \$
202200557 (I)			2022-03-30	480	VISA	FABLAB VISA NL AU 30-03-2022	8 708,30 \$
202200558 (I)			2022-03-29	2530	ROBOTSHOP INC.	FOURNITURES EN ROBOTIQUE	19 206,05 \$
202200559 (I)			2022-03-30	480	VISA	ORDINATEUR FABLAB	3 069,79 \$
202200560 (I)			2022-03-31	2533	CLUB D'ATHLÉTISME LAVIRO	AIDE FINAN. ENTENTE ÉQUIP. AT	34 000,00 \$
202200561 (I)			2022-03-31	480	VISA	FABLAB VISA NL AU 31-03-22	10 171,85 \$
202200562 (I)			2022-04-01	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT MRC	632,03 \$
202200563 (I)			2022-04-01	16	TELUS QUEBEC	COURRIELS	329,2
202200564 (A)			2022-04-01	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	5 701,11 \$
202200565 (A)			2022-04-01	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	2 292,67 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

5 avril 2022

Liste des paiements émis (du 2022-03-03 au 2022-04-04)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200011 (I)	10537		2022-03-15	390	LES SERVICES BEN-SON S.E.	ENTRETIEN MÉNAGER POSTE S	908,30 \$
202200012 (I)	10538		2022-03-30	390	LES SERVICES BEN-SON S.E.	ENTRETIEN MÉNAGER POSTE S	908,30 \$
202200324 (I)	10581		2022-03-04	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	AMENDES PERÇUES 2020-2021	165,00 \$
202200327 (I)	10582		2022-03-04	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-PAMENDES	PERÇUES 2020-2021	671,00 \$
202200341 (I)	10583		2022-03-04	267	ASS. DES AMÉNAGISTES RÉ	ADHÉSION 2022 C. PLANTE	555,33 \$
202200343 (I)	10584		2022-03-04	852	KONE INC.	RÉPARATION ASCENSEUR	384,29 \$
202200347 (I)	10585		2022-03-04	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN	LOCATION COMPTEUR TIMBREU	76,57 \$
202200349 (I)	10586		2022-03-04	1527	ASS. DES GESTIONNAIRES R INSC.	COLLOQUE L. LACASSE	517,39 \$
202200351 (I)	10587		2022-03-04	1670	PUROLATOR INC.	ENVOIS	18,86 \$
202200352 (I)	10588		2022-03-04	1729	AUTOBUS LAPOINTE LTÉE	TRANSP. EXPO RIOPELLE	320,55 \$
202200357 (I)	10589		2022-03-04	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGN. NUM. N. LABRECQUE	23,96 \$
202200386 (I)	10590		2022-03-09	267	ASS. DES AMÉNAGISTES RÉ	ADHÉSION J. GENDRON 2022	440,35 \$
202200393 (I)	10591		2022-03-09	1295	MALLETTE S.E.N.C.R.L.	HONORAIRES PROF.	4 708,23 \$
202200400 (I)	10592		2022-03-09	2513	CHAMBRE DE COMMERCE K INSC.	L. VIDAL SOUPER-CONFÉR	287,44 \$
202200402 (I)	10593		2022-03-09	2515	FONDATION RICHELIEU MON AIDE	FINANCIÈRE	10 000,00 \$
202200403 (I)	10594		2022-03-09	2516	AMIS ET PROPRIÉTAIRES DE	ADHÉSION	100,00 \$
202200414 (I)	10595		2022-03-09	691	LES ALARMES CLÉMENT PEL	CONTRAT ANNUEL ÉD. BÉLANGE	206,96 \$
202200462 (I)	10596		2022-03-18	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	TMUTATIONS FÉVRIER	220,00 \$
202200473 (I)	10597		2022-03-18	1842	LES CONSTRUCTIONS R. PA	RÉPARATION PORTE ÉD. BÉL.	731,77 \$
202200484 (I)	10598		2022-03-14	2521	SUBV. PAD P-168005		18 154,00 \$
202200514 (I)	10599		2022-03-31	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	PUB. JOURNAL LAC-FRONTIÈRE	45,99 \$
202200515 (I)	10600		2022-03-31	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	AIDE FIN. LEVÉE DE FONDS	10 000,00 \$
202200521 (I)	10601		2022-03-31	2522	GÉSARCO INC.	HONORAIRES PROF. ARCHITECT	22 995,00 \$
202200547 (I)	10602		2022-03-30	1313	BERLINGER, MATHIAS	ACHAT TOUPIES	327,95 \$
202200549 (I)	10603		2022-03-30	2121	QUINCAILLERIE M-A-S INC.	OUTILS	4 060,67 \$
202200550 (I)	10604		2022-03-30	2526	L'ESCABEAU	SERVICES PROFESSIONNELS	17 993,59 \$
202200551 (I)	10607		2022-03-30	2527	SUBV. PRR C03019PRR0158		11 437,70 \$
202200552 (I)	10608		2022-03-30	2528	SUBV. PAD P-168008		25 691,45 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

673 526,07 \$

Total des paiements émis

673 526,07 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 292 534,77 \$

Total des dépôts direct 380 991,30 \$

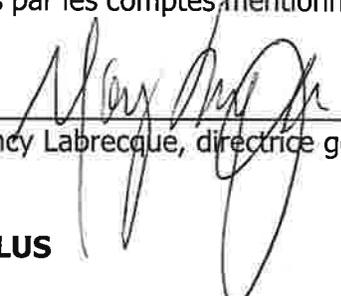
673 526,07 \$

Usager: opmrc15

Page 4 sur 4

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 673 526.07 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 AFFECTATIONS DE SURPLUS

Celles-ci sont prévues pour la session de mai 2022 pour l'exercice 2021.

8.3 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Environ 50 % de la fermeture d'année est réalisée et on a déplacé la vérification à la fin de mai 2022 car le personnel manque de temps.

Le nouveau logiciel de comptabilité à implanter prend beaucoup de temps à l'équipe ainsi que les nombreux projets que la direction



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

générale doit fermer (redditions de compte) et réécriture du projet de Complexe culturel et sportif en santé durable.

Les dossiers des ventes pour non-paiement des taxes sont de seulement huit dossiers en 2022 comparativement à près de cinquante en 2021.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 **NOMINATION DE M. GILLES GIROUX À LA COMMISSION PERMANENTE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE À LA FQM**

Félicitations à M. Giroux pour cette nomination et représentativité.

10.2 **MISE EN COMMUN - EAU POTABLE**

Le projet est reporté à l'automne 2022. La Beauce proposait une formation des ressources qui n'aura pas lieu.

10.3 **MTQ**

On se questionne sur la pertinence de rencontrer les responsables du MTQ. La formule devra être revue pour plus d'efficacité.

10.4 **DENIS MARTEL – CITOYEN DE SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD – DEMANDE DE COOPÉRATION – PROJET DE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE**

M. Martel vient présenter l'organisme « Le Ciel étoilé », mais surtout l'importance de préserver un ciel permettant l'observation des étoiles.

Il souhaite sensibiliser les élus à prendre en compte les types d'éclairage avant de procéder à des changements au niveau de l'éclairage des rues afin de ne pas affecter le ciel et la pollution lumineuse la nuit. Une démonstration d'un type d'éclairage a lieu.

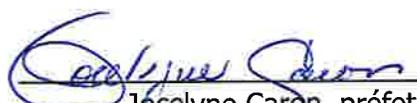
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

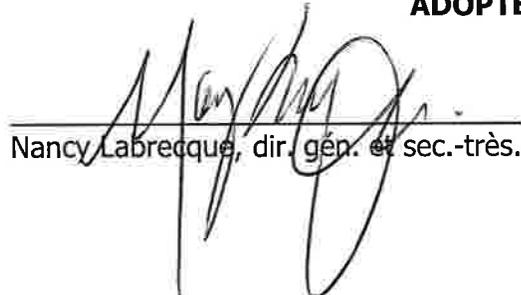
IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉ


Jocelyne Caron, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.